



# **Les Plumes**

**Journal mensuel de  
la Municipalité de  
Sainte-Victoire-de-Sorel  
Mai 2024**

## **DÉFI PISSENLITS**

**Supportons les abeilles,  
un pissenlit à la fois!**



**Prochaine assemblée  
conseil municipal  
Le 3 juin 2024, 19h30  
Édifice municipal**



MICHEL AUCOIN

Maire

- Régie d'aqueduc
- Ressources humaines
- Sainte-Victoire en Fête



RÉJEAN CHAMPAGNE  
conseiller

- Environnement
- Urbanisme
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Voirie



MARTIN COURNOYER  
conseiller

- Urbanisme
- Voirie
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- MRC (substitut)
- Loisirs
- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA)
- Ruralité
- Minéraux Mart
- Sainte-Victoire en Fête
- Ressources humaines



CATHERINE FAUCHER  
conseillère

- Comité local des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) (représentante MRC)
- Comité régional de développement social (CRDS)
- Ressources humaines
- Loisirs
- Politique culturelle régionale



MICHEL ROY  
conseiller

- Bibliothèque
- Régie d'aqueduc
- Voirie- Loisirs
- Sainte-Victoire en Fête



FRANÇOIS COURNOYER  
conseiller

- Environnement
- Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie
- Ruralité
- Voirie



PASCALLE POULIN  
conseillère

- Bibliothèque (substitut)-
- Sainte-Victoire en Fête

Directrice générale, greffière-trésorière  
STEPHANIE DUMONT  
POSTE 232  
sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente de bureau  
MÉLANIE BOLDUC  
POSTE 224  
info@saintevictoiredesorel.qc.ca

Agente à l'administration  
MÉLISSA PELLETIER  
POSTE 221  
mpelletier@saintevictoiredesorel.qc.ca



Technicienne en loisir  
BIANKA PROVENÇAL  
POSTE 228  
bprovençal@saintevictoiredesorel.qc.ca

Inspecteur en bâtiment  
XAVIER RAJOTTE  
POSTE 223  
xrajotte@saintevictoiredesorel.qc.ca

Responsable des travaux publics  
JONATHAN DUROCHER  
POSTE 231  
jdurocher@saintevictoiredesorel.qc.ca

## **MOT DU MAIRE**

### **ÉDITION 39-05**

#### **RAPPEL – TAXES**

Le premier versement de taxes était dû pour le 1<sup>er</sup> mars 2024. Si ce n'est pas déjà, il est toujours possible de le faire selon les modes de paiements habituels. (argent, chèque, débit ou institution financière) Je profite de l'occasion pour vous rappelez que les frais d'intérêts s'accumulent dès le 1<sup>er</sup> jour de retard. Il est donc important de valider votre solde lors de votre paiement afin de vous éviter de mauvaises surprises.

#### **PARC ARMAND-PÉLOQUIN**

La revitalisation du parc Armand-Péloquin va se poursuivre! La Municipalité est heureuse de vous annoncer que nous avons eu droit à une subvention dans le cadre du PRIMA, nous permettant de continuer les améliorations du parc. Nous procéderons cet été à la réalisation d'une aire de repos multifonctionnelle. Elle sera adaptée aux activités des aînés, aux utilisateurs à mobilité réduite ainsi que pour les enfants. Cette aire de repos offrira également un point d'ombre pour les citoyens venant bénéficier des nombreuses infrastructures disponibles au parc Armand-Péloquin. Ce projet est rendu possible grâce à une enveloppe de 99 984\$ obtenue dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

#### **DÉFI PISSENLIT**

Encore cette année, le conseil municipal invite les citoyens à participer au Défi Pissenlits.

Le défi est simple : laisser pousser les pissenlits un peu plus longtemps. Plutôt que de s'empresser à tondre ou pulvériser ces fleurs, on les offre aux insectes pollinisateurs qui pourront se refaire des forces grâce aux grandes quantités de pollen et nectar qu'offrent les pissenlits.

Supportons les abeilles, un pissenlit à la fois!

**Michel Aucoin, Maire**



# Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT #421-24 VISANT LA CITATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-VICTOIRE À TITRE DE BIEN PATRIMONIAL

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement numéro 421-24 intitulé : Règlement #421-24 visant la citation de l'Église Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial.

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que sur le site web de la Municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 mai 2024.

**STÉPHANIE DUMONT**  
Directrice générale et greffière-trésorière

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée publique de consultation au sujet du second projet de Règlement #420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06, tenue à 19h00 à l'édifice municipal le lundi 8 avril 2024 sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière et Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment.

Les personnes présentes ont pu demander de l'information sur le second projet de Règlement #420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06.

L'assemblée a été levée à 19h30.

---

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 8 avril 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.^

### **Ordre du jour :**

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
- 4- Comptes
- 5- Adoption du second projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06
- 6- Adoption du projet de règlement #421-24 visant la citation de l'Église Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial
- 7- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 4 131 186
- 8- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 40, rang de la Basse
- 9- Entente de cession du lot 6 612 289 et servitude de non-accès pour le lot 6 612 290
- 10- Services de niveleuse, entretien des chemins non-pavés
- 11- Réfection du rang Saint-Pierre

- 12- Comité pour les citoyens du rang Nord, demandes pour la sécurité routière
- 13- Nettoyage des rues (balai mécanique)
- 14- Coupe de foin en bordure des routes
- 15- Embauche – Agente de bureau
- 16- Embauche – Coordinatrice pour le camp de jour 2024
- 17- Budget de soccer, été 2024
- 18- Budget de Dek hockey, été 2024
- 19- Entente - Camps de jour municipaux situés sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel
- 20- Exercices en plein air *Ainés actifs*, été 2024
- 21- Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2024
- 22- Distribution du compost pour les citoyens
- 23- Conseil du Patrimoine, nomination des citoyens
- 24- OMH, adoption du budget révisé
- 25- Tournoi de golf Rose Théroux, demande de commandite
- 26- Défi pissenlit, été 2024
- 27- La maison de répit Halte-Soleil, contribution financière
- 28- Modification des comités
- 29- Correspondance
- 30- Varia
  - Mme Nicole Martel, départ de la bibliothèque*
- 31- Période de questions
- 32- Levée de l'assemblée

## **2- Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## **3- Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter le procès-verbal du 4 mars 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## 4- Comptes

La greffière-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

### LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 4 MARS AU 8 AVRIL 2024

	Budget 2024	Période	Cumulatif
Administration générale	1 081 225 \$	36 369.71 \$	347 015.53 \$
Sécurité publique	821 300 \$	37 964.29 \$	156 394.55 \$
Voirie et réseau routier	591 500 \$	58 082.61 \$	159 565.97 \$
Hygiène du milieu	493 500 \$	44 814.07 \$	168 286.67 \$
Logement social	4 450 \$	- \$	3 865.00 \$
Urbanisme, développement & logement	89 140 \$	90.00 \$	9 250.14 \$
Loisirs & culture	381 400 \$	18 416.88 \$	72 501.22 \$
Financement	747 485 \$	231.13 \$	204 531.14 \$
Immobilisation			
Loisirs	25 000 \$	- \$	- \$
Voirie	100 000 \$	- \$	- \$
Administration	15 000 \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>4 350 000 \$</b>	<b>195 968.69 \$</b>	<b>1 121 410.22 \$</b>
<i>Cours d'eau</i>	- \$	- \$	- \$

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

### Permis :

2024-004 : 13 rue Arthur-Bibeau – Bâtiment accessoire (garage)

2024-005 : 98 rue Arthur-Bibeau – Piscine

2024-006 : 24 rang Saint-Pierre – Construction agricole

2024-007 : 254 montée Sainte-Victoire – Rénovation résidentielle

2024-008 : 243 rang Bellevue – Rénovation résidentielle

2024-009 : 626 rang Prescott – Bâtiment accessoire (garage)

2024-010 : 1622 chemin des Patriotes – Installation septique

## **5-Adoption du second projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que des promoteurs ont déposé un plan projet de lotissement dans le cadre d'un projet de développement résidentiel entre le chemin des Patriotes et la Rivière Richelieu, à proximité de limite de la Ville de Sorel-Tracy;

ATTENDU que le projet développement résidentiel comporte une section réservée aux habitations unifamiliales isolées et une section réserve aux immeubles comptant quatre unités de logement chacune;

ATTENDU que le projet de développement résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-4, où seules les habitations unifamiliales isolées et bifamiliales isolées (deux logements) sont autorisées;

ATTENDU que le projet de développement résidentiel nécessite donc des modifications au règlement de zonage, soit la création d'une nouvelle zone résidentielle (R);

ATTENDU que le Conseil municipal est favorable à ce projet de développement résidentiel, qui permettra une densification urbaine de la Municipalité;

ATTENDU que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement # 420-24 le 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 420-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 290-06**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



## **Article 2**

Le feuillet 2 du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage #290-06 est modifié par la création de la zone R-6 à même la zone R-4, tel que montré par le plan d'accompagnement # 01-24.

## **Article 3**

L'article 1.2.4 *Définitions* est modifié par l'ajout de la définition suivante :

### ***Habitation multifamiliale :***

*Habitation* comportant au moins trois unités de logements locatifs ou en copropriété divise

## **Article 4**

Le tableau 4 *grille des usages permis* de l'article 6.3 est modifié par l'ajout d'une colonne correspondant à la nouvelle zone R-6. À l'intérieur de cette colonne, un «X» est ajouté vis-à-vis les lignes correspondant aux usages permis suivants :

### ***Groupe commercial et de service :***

*Services personnels*

*Services professionnels*

### ***Groupe institutionnel et public :***

*Infrastructures publiques légères*

*Parcs et espaces verts*

### ***Groupe résidentiel :***

*Unifamiliale isolé*

*Unifamiliale jumelé*

*Unifamiliale jumelé de type locatif*

*Bifamiliale isolé*

*Multifamiliale*

## **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

## **6- Adoption du projet de règlement #421-24 visant la citation de l'Église Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ), ci-après appelée la Loi, une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir consulté le Conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un immeuble patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

ATTENDU QUE l'église de Sainte-Victoire, immeuble situé au 519 rang Sud, fait partie de l'inventaire des lieux de culte du Québec et du répertoire du patrimoine culturel du Québec;

ATTENDU QUE l'église de Sainte-Victoire possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs architecturales, identitaires et emblématiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel considère qu'il est opportun de citer l'église de Sainte-Victoire comme bien patrimonial;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Martin Cournoyer à une séance ordinaire tenue le 4 mars 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Et résolu que le projet de règlement numéro 421-24 soit adopté tel que présenté, en annexe de la présente résolution.

Que le projet de règlement #421-24 soit disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité au [www.saintevoireresoresl.qc.ca](http://www.saintevoireresoresl.qc.ca)

Adopté à l'unanimité.

## **7- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 4 131 186**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le Conseil recommande l'acceptation de la demande du GROUPE COVIBRO INC. auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation et le lotissement du lot 4 131 186 et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 131 186 sur une superficie totale de 6000 mètres carrés (0,6 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le requérant désire acquérir le lot 4 131 186, qui a une superficie de 3,4248 hectares et qui est réputé contigu aux lots 4 130 894 et 4 730 902;
- QUE le requérant désire utiliser une partie du lot 4 131 186 à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins commerciales et industrielles, sur une superficie de 6000 mètres carrés (0,6 hectare);
- QUE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 4 131 186 permettrait d'étendre les activités de l'entreprise implantée sur le lot voisin (lot 4 130 734);
- QUE la CPTAQ a reconnu des droits acquis pour l'utilisation à fins commerciales et industrielles sur le lot 4 130 734 (dossier 443300);
- QU'une partie du lot 4 131 186 est déjà utilisé à une fin autre que l'agriculture, soit comme chemin d'accès;
- QUE la perte de superficie agricole serait négligeable;
- QU'il n'existe pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour le projet d'agrandissement des activités commerciales et industrielles de l'entreprise implantée sur le lot 4 130 734;
- QUE l'emplacement visé par la demande est desservi par le réseau d'aqueduc;
- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité

## **8- Demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 40, rang de la Basse**

CONSIDÉRANT que le requérant projette de construire une habitation unifamiliales isolée, en remplacement d'une ancienne maison qui a été démolie;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet d'implantation préparé par François Beaubien, arpenteur-géomètre, sous le numéro 283 de ses minutes, le mur avant de l'habitation unifamiliale projetée se trouverait à 7,9 mètres (25,92 pieds) de la ligne de lot avant (emprise de rue);

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant pour tout bâtiment principal situé dans la zone agricole A-7 est de 12 mètres (39,37 pieds);

CONSIDÉRANT que l'habitation unifamiliale projetée ne respecterait donc pas la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT qu'une installation septique (fosse septique et champ d'épuration) a été construite en 2001 à l'arrière de l'ancienne résidence;

CONSIDÉRANT que suite à la construction de l'installation septique en 2001, l'ancienne maison est restée inhabitée;

CONSIDÉRANT que l'installation septique en question n'a donc pratiquement pas été utilisée et qu'elle serait toujours en bon état;

CONSIDÉRANT que le requérant désire raccorder la résidence projetée à l'installation septique existante, ce qui fait en sorte que la résidence ne pourrait être construite à 12 mètres (39,37 pieds) ou plus de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT que la résidence projetée est entourée par une terre en culture;

CONSIDÉRANT que la résidence faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est située à une distance approximative de 150 mètres (environ 500 pieds) de la résidence voisine la plus proche;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée quant à la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée ne causerait aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

ET résolu unanimement, sur recommandation du CCU, d'accepter la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 40, rang de la Basse et formée par le lot 4 130 249 du Cadastre du Québec, visant à réduire la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée à 7,9 mètres (25,92 pieds).

Adopté à l'unanimité.

#### **9- Entente de cession du lot 6 612 289 et servitude de nonaccès pour le lot 6 612 290**

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement du Quartier des Patriotes prévoit l'aménagement d'une nouvelle voie d'accès, qui nécessite une entente avec le propriétaire des lots 6 612 289 et 6 612 290;

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 612 289 doit être cédé par le propriétaire à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel afin de permettre l'aménagement d'une voie de circulation publique (rue projeté Nazaire-Émond);

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 612 290, ainsi qu'une portion du lot 6 612 289 doivent faire l'objet d'une servitude de nonaccès, en faveur du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, tel que détaillé dans le plan AA-8610-154-23-0072 de M. Michael Comeau, arpenteur-géomètre,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel adopte l'entente en annexe de la présente résolution, afin de permettre la cession du propriétaire du lot 6 612 289 à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, ainsi que la servitude de nonaccès visant le lot 6 612 290.

## **10- Services de niveleuse, entretien des chemins non-pavés**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'accepter l'offre de services de la Ferme Sainte-Victoire pour les services d'une niveleuse opérée, afin d'assurer l'entretien des chemins non-pavés, au montant de 200 \$ de l'heure, pour un total estimé de 10 heures.

Adopté à l'unanimité.

## **11- Réfection du rang Saint-Pierre**

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Gaby Trépanier Excavation pour la réfection du rang Saint-Pierre, pour un montant de 5 750.00 \$ plus taxes et frais applicables.

QUE cette dépense fasse l'objet de la demande de projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adopté à l'unanimité.

## **12- Comité pour les citoyens du rang Nord, demandes pour la sécurité routière**

CONSIDÉRANT QU'une rencontre du comité pour les citoyens du rang Nord s'est tenue le 19 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE certains enjeux en lien avec la sécurité routière ont été soulevés par certains citoyens et les représentants de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la bonne cohabitation entre les activités commerciales de l'entreprise et le voisinage résidentiel, et souhaite s'impliquer afin de favoriser la sécurité dans le rang Nord;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE de la signalisation visant à sensibiliser les véhicules lourds à l'impact bruit sur le bon voisinage soient installés en bordure du rang Nord, aux abords de l'entreprise Minéraux Mart.

QUE le lignage de rue soit modifié devant l'entreprise afin de ne plus permettre le dépassement la voie de gauche devant l'entreprise.

QUE, considérant l'échec des mesures précédentes, le conseil municipal mette à l'étude la possibilité de modifier la limite de vitesse dans le rang Nord, entre la limite de la Ville de Sorel-Tracy et la rue du Parc, afin de l'abaisser à 50 km/h.

Adopté à l'unanimité.

### **13- Nettoyage des rues (balai mécanique)**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une soumission pour le nettoyage des rues.

Soumissionnaire :	Balai mécanique	Nettoyeuse
Les entreprises Clément Forcier :	112.20 \$ / h	86.70 \$ / h

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission de Les entreprises Clément Forcier pour le nettoyage des rues de la municipalité, pour un montant de 112.20 \$/ heure pour le balai mécanique et de 86.70 \$ / heure pour la nettoyeuse de rue, plus transport et surcharge de carburant selon le prix du pétrole à la Régie de l'Énergie.

Adopté à l'unanimité.

### **14- Coupe de foin en bordure des routes**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une soumission pour le fauchage des routes.

Soumissionnaire :	Prix par coupe (avant taxes)
Groupe Terralex inc. :	5 300.00 \$

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter la soumission de Groupe Terralex inc. pour le fauchage des bordures de route, pour un montant total de 10 600.00 \$ avant taxes, pour les 2 coupes annuelles de 2024.

Adopté à l'unanimité.

### **15- Embauche – Agente de bureau**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente de bureau a fait l'objet d'un appel de candidatures et d'entrevues de sélections, conformément au Règlement 370-18 établissant la politique d'embauche et au Règlement 413-23 modifiant la politique d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Mélanie Bolduc, pour le poste d'agente de bureau;

Mme la conseillère Pascale Poulin demande le vote.

Pour : Michel Aucoin  
François Cournoyer  
Martin Cournoyer  
Catherine Faucher

Contre : Réjean Champagne  
Pascale Poulin  
Michel Roy

Adopté à majorité.

### **16- Embauche – Coordonnatrice pour le camp de jour 2024**

CONSIDÉRANT QUE les postes du camp de jour doivent être renouvelés pour l'été 2024 et que la municipalité applique le Règlement 370-18 – Politique d'embauche pour les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT QUE Mme Alice Pelland a été engagée à titre d'animatrice pour le camp de jour lors des trois derniers étés, a présenté un rendement satisfaisant et a signifié son intérêt pour assurer le poste de coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisir recommande l'embauche de Mme Alice Pelland à titre de coordonnatrice pour le camp de jour 2024;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil approuve l'embauche de Mme Alice Pelland à titre de coordonnatrice du camp de jour 2024, selon les modalités prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

### **17- Budget de soccer, été 2024**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE le conseil accepte le budget de soccer tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## **18- Budget de Dek hockey, été 2024**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'adopter le budget de Dek hockey pour l'été 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## **19- Entente - Camps de jour municipaux situés sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel**

CONSIDÉRANT que les camps de jour municipaux sont continuellement en transformation en raison de l'évolution des besoins de la population ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne (Québec), chaque municipalité a l'obligation légale d'offrir un accommodement raisonnable à toute personne ayant des besoins particuliers ;

CONSIDÉRANT que certains parents provenant d'une municipalité de la MRC font le choix de se prévaloir du service d'accompagnement offert par la Ville de Sorel-Tracy pour leur enfant ;

CONSIDÉRANT que l'intégration des enfants des autres municipalités au sein du service d'accompagnement de la Ville de Sorel-Tracy entraîne des coûts importants pour l'organisation ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Sorel-Tracy de maintenir la proposition aux municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel quant au service d'accompagnement ;

CONSIDÉRANT que la proposition ne déresponsabilise, en aucun cas, ces municipalités de leurs obligations auprès de leurs citoyens ;

### **PAR CES MOTIFS**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Et résolu à l'unanimité :

QUE les municipalités situées sur le territoire de la MRC Pierre-De Saurel puissent effectuer des inscriptions en étape, en priorisant les résidents de leur municipalité respective ;

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte de rembourser la Ville de Sorel-Tracy à propos des frais associés au service d'accompagnement utilisé par ses citoyens ;

QUE la correspondance expliquant les modalités de fonctionnement serve de document de référence pour l'application de cet engagement.

Adopté à l'unanimité.



## **20- Exercices en plein air *Ainés actifs*, été 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'activité *Ainés actifs*, permettant des exercices en plein air offerts aux citoyens de la municipalité lors de la période estivale est une activité de loisirs très appréciée;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel accepte l'offre de service de Mme Céline Gariépy pour la tenue de 10 séances de 1h30, au coût de 900 \$. Les cours se tiendront les mardis, de 9h30 à 11h du 18 juin au 2 septembre 2024;

QU'une demande sera faite à la MRC de Pierre-De Saurel afin que la moitié des coûts (450 \$) soit assumée par la MRC, comme pour les années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

## **21- Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2024**

ATTENDU QUE l'organisme Transplant Québec souhaite l'appui de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel lors de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2024 qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

ATTENDU QUE du matériel promotionnel est offert gratuitement aux municipalités par Transplant Québec;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité permettrait de faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des citoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'appuyer la semaine nationale du don d'organes et de tissus 2024 : « Le don d'organes, on a ça en nous. Dites-le », qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

## **22- Distribution du compost pour les citoyens**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

DE procéder à la distribution annuelle de compost gratuit pour les citoyens de la municipalité le samedi 11 mai 2024, à l'extrémité de la rue Solange-Cournoyer.

Les citoyens qui désirent se procurer du compost seront donc invités à se présenter au site de distribution le samedi 11 mai 2024 dès 8 h, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », jusqu'à épuisement du compost disponible. Les citoyens pourront accéder au site de distribution à tour de rôle, et utiliser l'aire d'attente prédéterminée pour les véhicules. Il sera possible de faire remplir l'équivalent d'une pelleté (pelle mécanisée) par remorque, par citoyen sur place. Les citoyens ne disposant pas de remorque devront apporter leur propre contenant et leur pelle.

Adopté à l'unanimité.

### **23- Conseil du Patrimoine, nomination des citoyens**

Le conseil municipal prend connaissance des candidatures reçues.

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

De nommer les citoyens suivants, afin de siéger de manière consultative sur le Conseil du Patrimoine :

M. Alexandre Dion

Mme Lorraine Turcotte

Adopté à l'unanimité.

### **24- OMH Pierre-De Saurel, adoption du budget révisé**

Les membres du conseil prennent connaissance du document présentant le budget révisé de l'OMH de Pierre-De Saurel.

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter le budget 2024 révisé de l'OMH de Pierre-De Saurel, pour l'immeuble situé à Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

### **25- Tournoi de golf Rose Théroux, demande de commandite**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE contribuer à la campagne de financement de la patineuse victorienne Rose Théroux, en commanditant un trou dans le cadre du Tournoi de golf Rose Théroux 2024 au club de golf Continental, le samedi 28 septembre 2024, au montant de 200\$.

Adopté à l'unanimité.

## **26- Défi pissenlit, été 2024**

CONSIDÉRANT l'invitation lancée par la MRC de Pierre-De Saurel aux municipalités afin de participer à l'édition 2024 du Défi pissenlits;

CONSIDÉRANT que ce défi se veut un mouvement de sensibilisation sur l'importance de l'avenir des abeilles et des autres insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens les municipalités et la population sont invitées à retarder la tonte de leur gazon, incluant les pissenlits et autres fleurs qu'il contient, afin d'offrir aux abeilles et aux autres insectes du pollen et du nectar;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a à cœur la protection de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel :

- S'inscrive au Défi pissenlit 2024;
- Invite les autres municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel à s'inscrire également;

S'engage à promouvoir ce défi auprès de la population.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Pierre-De Saurel et à l'ensemble des municipalités de son territoire.

Adopté à l'unanimité.

## **27- La maison de répit Halte-Soleil, contribution financière**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

De contribuer aux activités de La maison de répit Halte-Soleil, pour un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité .

## **28- Modification des comités**

CONSIDÉRANT QUE les comités pour l'année 2024 ont été adoptés le 6 novembre 2023, conformément à la résolution #255-23 puis modifiés le 4 décembre 2023 conformément à la résolution #298-23;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer de nouvelles modifications;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le comité des ressources humaines soit modifié comme suit :

**Ressources humaines**

Michel Aucoin et Catherine Faucher

QUE le comité de la voirie soit modifié comme suit :

**Voirie**

Réjean Champagne, François Cournoyer et Michel Roy

Adopté à l'unanimité.

**29- Correspondance :**

CPTAQ, dossier 444163 – Avis de conformité

CPTAQ, dossier 444462 – Avis de conformité

Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ), référence 9 2020 85016, avis de renonciation totale à une servitude de drainage

MRC de Pierre-De Saurel, Transmission du règlement 374-24 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel

MRC de Pierre-De Saurel, Projet de règlement 377-24 modifiant le règlement 306-19 relatif au traitement des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté Pierre-De Saurel, et avis public

Fruits des Îles inc., Résumé de l'étude d'impacts sur l'environnement, Projet d'aménagement d'une cannebergière à Saint-Anne-de-Sorel

Développement Économique Pierre-de-Saurel. Protocole d'entente pour le projet de réfection des aires de jeux du parc Armand-Péloquin, pour un montant d'aide financière maximale de 32 500 \$

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Approbation de la demande dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA), pour un montant de 99 984 \$.

**30- Varia**

**Nicole Martel – Départ de la bibliothèque**

Le conseil municipal a été informé du départ de Mme Nicole Martel, au poste de responsable de la bibliothèque de Sainte-Victoire, poste qu'elle occupait depuis plus de 21 ans, ainsi que comme bénévole.

Nous tenons à reconnaître le travail exceptionnel de Mme Martel, puisque c'est en grande partie grâce à elle que nous avons réussi à maintenir un service de bibliothèque dans notre village. Son implication, toujours de manière bénévole, a contribué à transmettre à de nombreux citoyens et de nombreuses citoyennes l'amour des livres que Mme Martel apportait avec elle. La bibliothèque a d'ailleurs été nommée officiellement, en 2020, la Bibliothèque Nicole Martel.

Au nom de tous les membres du conseil municipal, des employés municipaux, des bénévoles et de tous les citoyens qui ont, à un moment ou un autre, recourus aux services de la bibliothèque municipale, nous tenons à remercier chaleureusement Mme Nicole Martel.

### **31- Période de questions**

Une période de questions est tenue.

Les personnes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

### **32- Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

---

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 22 avril 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

## **Ordre du jour :**

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche, responsable des travaux publics

Période de questions (20 minutes)

Levée de l'assemblée

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### **3. Embauche, responsable des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a procédé à un affichage de poste afin d'embaucher un responsable des travaux publics pour la voirie municipale (poste permanent);

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues, le comité recommande l'embauche de M. Jonathan Durocher pour le poste de responsable des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

DE procéder à l'embauche de M. Jonathan Durocher à titre de responsable des travaux publics, aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

### **4. Période de questions**

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

### **5. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

Province de Québec  
District de Richelieu  
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 29 avril 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mme la conseillère Catherine Faucher, MM. les conseillers Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

### **Ordre du jour :**

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Acquisition de l'immeuble situé au 497 rang Sud
- 4- Période de questions (20 minutes)
- 5- Levée de l'assemblée

### **2- Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### **3- Acquisition de l'immeuble situé au 497 rang Sud**

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 497 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel a été mis en vente par ses propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est notamment constitué d'un garage, qui pourrait servir à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel à titre de garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre les parties concernant les modalités liés à l'achat de l'immeuble;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le maire M. Michel Aucoin et la directrice générale M. Stéphanie Dumont soient autorisés à signer les documents en lien avec l'achat de l'immeuble situé au 497 rang Sud, dont notamment l'offre d'achat suivante :

Offre d'achat numéro 80755, visant le lot 4 130 363, au montant de 375 000 \$  
Le montant est en sus des taxes et frais applicables.

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'acte notarié, les documents accessoires et tout autre document requis, au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

QUE l'achat de l'immeuble soit financé à même le surplus cumulé de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

#### **4- Période de questions**

Une période de questions est tenue.

Les personnes présentes sont invitées à poser des questions et émettre des commentaires.

#### **5- Levée de l'assemblée**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement #421-24 visant la citation de l'église de Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial, tenue à 19h00 à l'édifice municipal le lundi 6 mai 2024 sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, conseillère, MM. Réjean Champagne et Martin Cournoyer, conseillers, MM. André Breton et Roland Mathieu, représentants de la Fabrique de Sainte-Victoire, M. Alexandre Dion, citoyen, Mme Lorraine Turcotte, citoyenne, et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière.

Les personnes présentes ont pu demander de l'information sur le projet de Règlement #421-24 visant la citation de l'église de Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial.

L'assemblée a été levée à 19h20.



Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une assemblée publique de consultation au sujet du projet de Règlement #421-24 visant la citation de l'église de Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial, tenue à 19h00 à l'édifice municipal le lundi 6 mai 2024 sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, conseillère, MM. Réjean Champagne et Martin Cournoyer, conseillers, MM. André Breton et Roland Mathieu, représentants de la Fabrique de Sainte-Victoire, M. Alexandre Dion, citoyen, Mme Lorraine Turcotte, citoyenne, et Mme Stéphanie Dumont, directrice générale et greffière-trésorière.

Les personnes présentes ont pu demander de l'information sur le projet de Règlement #421-24 visant la citation de l'église de Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial.

L'assemblée a été levée à 19h20.

---

Province de Québec

District de Richelieu

Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 6 mai 2024, à compter de 19h30, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : M. le maire Michel Aucoin, Mme Catherine Faucher, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence du maire Michel Aucoin.

### **Ordre du jour :**

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3-Adoption des procès-verbaux des 8, 22 et 29 avril 2024
- 4- Comptes
- 5- Adoption du règlement #420-24 modifiant le règlement de zonage #290-06
- 6- Adoption du règlement #421-24 visant la citation de l'Église Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial
- 7- TECQ 2019-2024 – Programmation des travaux additionnelle
- 8- CPTAQ, demande d'enlèvement de sol arable et de sable sur une partie du lot 4 129 988
- 9- Demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 745, rang Prescott
- 10- Mandats, travaux publics
- 11- Achat de matériel, coffre à jouets communautaire
- 12- Loisirs, embauche des surveillants de chalet pour la saison estivale
- 13- Loisirs, embauches pour le camp de jour, été 2024
- 14- Embauche – Éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2024

- 15- Soumission, surface de Dek Hockey
- 16- Adoption du budget pour le camp de jour, été 2024
- 17- Soumissions, terrains de soccer du parc Pierre-Arpin
- 18- Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
- 19- Campagne du Club des petits déjeuners – demande de don
- 20- Association des personnes handicapées Sorel-Tracy inc., Campagne de levée de fonds
- 21- Tour CIBC Charles-Bruneau, autorisation de circuler
- 22- Festival Country Le Ste-Vic, modification au contrat 2024
- 23- Correspondance
- 24- Varia
- 25- Période de questions (20 minutes)
- 26- Levée de l'assemblée

## **2- Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## **3- Adoption des procès-verbaux des 8, 22 et 29 avril 2024**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 avril 2024, et des séances extraordinaires des 22 et 29 avril 2024 tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

## **4- Comptes**

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

## LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 8 AVRIL AU 6 MAI 2024

	<b>Budget 2024</b>	<b>Période</b>	<b>Cumulatif</b>
Administration générale	1 081 225	158 209.47	523 466.17 \$
Sécurité publique	821 300	38 004.17	194 398.72 \$
Voirie et réseau routier	591 500	15 127.76	179 240.85 \$
Hygiène du milieu	493 500	34 952.14	204 506.32 \$
Logement social	4 450	-	3 865.00 \$
Urbanisme, développement & logement	89 140 \$	401.05 \$	9 651.19 \$
Loisirs & culture	381 400	13 365.63	92 935.00 \$
Financement	747 485	-	204 531.14 \$
Immobilisation			
Loisirs	25 000	-	- \$
Voirie	100 000	-	- \$
Administration	15 000	-	- \$
<b>Total</b>	<b>4 350 000</b>	<b>260 060.22</b>	<b>1 412 594.39 \$</b>
<i>Cours d'eau</i>	-	-	- \$

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

### **Permis :**

2024-011 : 6 rue Richelieu – Bâtiment accessoire (gazebo)

2024-012 : 483 rang Sud – Construction résidentielle

2024-013 : 50 rue Arthur-Bibeau – Rénovation résidentielle

2024-014 : 259 rang Rhimbault – Piscine

2024-015 : 259 rang Rhimbault – Démolition (remise)

2024-016 : 240 rang Nord – Rénovation résidentielle (garage)

2024-017 : 1621 chemin des Patriotes – Occupation (commerce)

2024-018 : 181 rang Rhimbault – Piscine

2024-019 : 458 rang Sud – Piscine

2024-020 : 1071 chemin des Patriotes – Rénovation résidentielle (chalet)

2024-021 : rang Prescott – Construction résidentielle

2024-022 : 184 rang Nord – Construction résidentielle (agrandissement)

2024-023 : 36 rue Alphonse - Piscine

2024-024 : 209 montée Sainte-Victoire – Bâtiment accessoire (abri d'auto)

2024-025 : 1 rue Solange-Cournoyer – Rénovation résidentielle

2024-026 : 32 rang St-Pierre – Construction résidentielle

2024-027 : 458 rang Sud – Piscine

## **5- Adoption du règlement #420-24 modifiant le règlement de zonage #290-06**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06 ;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que des promoteurs ont déposé un plan projet de lotissement dans le cadre d'un projet de développement résidentiel entre le chemin des Patriotes et la Rivière Richelieu, à proximité de limite de la Ville de Sorel-Tracy;

ATTENDU que le projet développement résidentiel comporte une section réservée aux habitations unifamiliales isolées et une section réserve aux immeubles comptant quatre unités de logement chacune;

ATTENDU que le projet de développement résidentiel est situé dans la zone résidentielle R-4, où seules les habitations unifamiliales isolées et bifamiliales isolées (deux logements) sont autorisées;

ATTENDU que le projet de développement résidentiel nécessite donc des modifications au règlement de zonage, soit la création d'une nouvelle zone résidentielle (R);

ATTENDU que le Conseil municipal est favorable à ce projet de développement résidentiel, qui permettra une densification urbaine de la Municipalité;

ATTENDU que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement # 420-24 le 8 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Et résolu unanimement d'adopter le règlement # 420-24 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

Le feuillet 2 du plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage #290-06 est modifié par la création de la zone R-6 à même la zone R-4, tel que montré par le plan d'accompagnement # 01-24.

### **Article 3**

L'article 1.2.4 *Définitions* est modifié par l'ajout de la définition suivante :

*Habitation multifamiliale :*

*Habitation* comportant au moins trois unités de logements locatifs ou en copropriété divise.

### **Article 4**

Le tableau 4 *grille des usages permis* de l'article 6.3 est modifié par l'ajout d'une colonne correspondant à la nouvelle zone R-6. À l'intérieur de cette colonne, un «X» est ajouté vis-à-vis les lignes correspondant aux usages permis suivants :

*Groupe commercial et de service :*

*Services personnels*

*Services professionnels*

*Groupe institutionnel et public :*

*Infrastructures publiques légères*

*Parcs et espaces verts*

*Groupe résidentiel :*

*Unifamiliale isolé*

*Unifamiliale jumelé*

*Unifamiliale jumelé de type locatif*

*Bifamiliale isolé*

*Multifamiliale*

### **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

## **6- Adoption du règlement #421-24 visant la citation de l'Église Sainte-Victoire à titre de bien patrimonial**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LRQ), ci-après appelée la Loi, une municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir consulté le Conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un immeuble patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

ATTENDU QUE la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

ATTENDU QUE l'église de Sainte-Victoire, immeuble situé au 519 rang Sud, fait partie de l'inventaire des lieux de culte du Québec et du répertoire du patrimoine culturel du Québec;

ATTENDU QUE l'église de Sainte-Victoire possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs architecturales, identitaires et emblématiques;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel considère qu'il est opportun de citer l'église de Sainte-Victoire comme bien patrimonial;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Martin Cournoyer à une séance ordinaire tenue le 4 mars 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024;

ATTENDU QU'une séance publique du Conseil local du patrimoine s'est tenue le 6 mai 2024 à 19h à l'édifice municipal (510 rang Sud), afin de permettre aux citoyens et aux intéressés de se prononcer sur cette citation d'un bien patrimonial;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Et résolu que le règlement numéro 421-24 soit adopté tel que présenté, en annexe de la présente résolution.

Que le règlement #421-24 soit disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité au [www.saintevoireresorel.qc.ca](http://www.saintevoireresorel.qc.ca)

Adopté à l'unanimité.

## **7- TECQ 2019-2024 – Programmation finale**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU QUE** l'enveloppe dédiée à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel afin de réaliser des travaux admissibles a été bonifié de et que le programme TECQ a bénéficié d'une prolongation d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** suite à la dernière reddition des travaux de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, qu'un montant de 69 278\$ est encore disponible afin de réaliser des travaux admissibles et atteindre le montant total de la subvention gouvernementale;

**PAR CONSÉQUENT,**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

**8- CPTAQ, demande d'enlèvement de sol arable et de sable sur une partie du lot 4 129 988**

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE recommander l'acceptation de la demande de Fruits des Îles inc. auprès de la CPTAQ, pour l'enlèvement de sol arable et de sable, sur une partie du lot 4 129 988, d'une superficie approximative de 14,6 hectares.

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

QUE le 16 décembre 2022, la CPTAQ a autorisé l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une sablière, d'une superficie d'environ 14,6 hectares sur une partie du lot 4 129 988 (dossier 435258);

Que cette autorisation est valide pour une période de deux ans et que le requérant projette de faire renouveler cette autorisation auprès de la CPTAQ;

QUE la présente demande vise à enlever du sol arable et du sable dans le but d'aménager des cannebergières;

QUE le projet demandé permettrait une revalorisation agricole d'un lot sur une superficie de 14,6 hectares;

QUE l'emplacement visé par la demande est occupé par une ancienne sablière et qu'aucune activité agricole n'y a été pratiquée depuis plusieurs décennies;

QUE selon le plan agronomique préparé par Frédéric Fournier, biologiste et agronome, et déposé en annexe de la présente demande, l'emplacement visé est constitué d'une importante proportion de sable, soit un type de sol idéal pour la culture de canneberges;

QUE selon le rapport d'inventaire forestier préparé par SNG Foresterie Conseil et déposé en annexe de la présente demande, l'emplacement visé ne comporte pas d'érablière au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et ne présente pas de potentiel acéricole viable économiquement;

QUE l'abattage d'arbres requis par le projet devra être autorisé par la MRC de Pierre-De Saurel en vertu du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 288-18;

QUE le projet sera assujéti à une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

QUE le projet du demandeur sera bénéfique pour l'agriculture;

QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

#### **9- Demande de dérogations mineures relative à la propriété sise au 745, rang Prescott**

CONSIDÉRANT que le requérant projette de construire une habitation unifamiliale isolée au 745, rang Prescott (lot 4 130 482 du cadastre du Québec), en remplacement d'une ancienne école de rang, qui serait démolie;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet d'implantation préparé par Michaël Comeau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2933 de ses minutes, le mur avant de l'habitation unifamiliale projetée se trouverait à 6,5 mètres (21,32 pieds) de la ligne de lot avant donnant sur le rang Prescott;



CONSIDÉRANT QU'en fonction du positionnement de la propriété voisine la plus proche, la marge de recul avant minimale du bâtiment principal projeté par rapport au rang Prescott est de 8,35mètres (27,4 pieds);

CONSIDÉRANT QUE selon le même plan d'implantation, le mur latéral gauche de l'habitation unifamiliale projetée se trouverait à 7,10 mètres (23,29 pieds) de la ligne de lot avant donnant sur le rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant pour tout bâtiment principal situé dans la zone agricole A-7 est de 12 mètres (39,37 pieds);

CONSIDÉRANT que l'habitation unifamiliale projetée ne respecterait donc pas les deux marges de recul avant (par rapport au rang Prescott et au rang Saint-Pierre);

CONSIDÉRANT que les dimensions du lot 4 130 482 rendent impossible le respect de la marge de recul avant de 12 mètres (39,37 pieds) d'un bâtiment principal par rapport au rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que la superficie du lot 4 130 482, qui est de 548,7 mètres carrés (5906,16 pieds carrés), ne respecte pas la superficie minimale de 1500 mètres carrés prescrite par le règlement de lotissement # 296-07 pour un lot partiellement desservi (service d'aqueduc municipal seulement) situé à l'extérieur du corridor riverain, mais que ledit lot bénéficie de droits acquis étant donné que le 24 mai 1983 (date du jour qui précède celui de l'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Pierre-De Saurel), ce terrain était l'assiette d'une construction protégée par des droits acquis;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune résidence au nord de l'emplacement visée par la demande de dérogations mineures, soit du côté sud-est du rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée quant à la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée par rapport au rang Saint-Pierre ne causerait aucun préjudice sérieux aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que les dimensions du lot 4 130 482 permettent le respect de la marge de recul avant de 8,35 mètres (27,4 pieds) d'un bâtiment principal par rapport au rang Prescott et qu'il n'y a donc pas lieu d'accorder une dérogation mineure visant à réduire la marge de recul avant d'un bâtiment principal par rapport au rang Prescott;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter, sous recommandation du CCU, la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 745, rang Prescott et formée par le lot 4 130 482 du Cadastre du Québec, visant à réduire la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée par rapport au rang Saint-Pierre à 7,10 mètres (23,29 pieds);

De refuser la demande de dérogation mineure relative à la propriété sise au 745, rang Prescott et formée par le lot 4 130 482 du Cadastre du Québec, visant à réduire la marge de recul avant de l'habitation unifamiliale projetée par rapport au rang Prescott à 6,5 mètres (21,32 pieds).

Adopté à l'unanimité

## **10- Mandats, travaux publics**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de RD consultant pour la prise en charge de certains permis de canalisation de fossés et d'entrées charretières, incluant l'inspection de conformité après les travaux, au montant de 125 \$ / heure pour une banque de 20 heures (2 500 \$), plus taxes et frais applicables.

Adopté à l'unanimité.

## **11- Achat de matériel, coffre à jouets communautaire**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'autoriser la technicienne en loisir à acheter du matériel pour le coffre à jouets communautaire du parc Armand-Péloquin, pour un montant de 500 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

## **12- Loisirs, embauche des surveillants de chalet pour la saison estivale**

CONSIDÉRANT que les activités estivales de Dek hockey nécessitent la présence de surveillantes de chalet pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du « Règlement 370-18 - Politique d'embauche » en vigueur;

CONSIDÉRANT le bon rendement des employés concernés, et les recommandations de la technicienne en loisir quant au renouvellement de leur embauche;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil renouvelle les embauches de Mme Alexia Mandeville, M. Ezéquier Dubé, Mme Marie-Lou Trépanier et M. William Trépanier à titre de surveillant(e)s de chalet pour l'été 2024 au chalet Jean-Morin, ainsi que M. Charles Mercier en tant qu'arbitre pour la ligue de DEK hockey du dimanche matin, aux conditions prévues aux contrats de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

## **13- Loisirs, embauches pour le camp de jour, été 2024**

CONSIDÉRANT QUE des entrevues pour les postes d'animateurs(trices) pour la prochaine saison du camp de jour 2024 se sont tenues au courant du mois d'avril, et le comité de sélection était composé de Mme Bianka Provençal, technicienne en loisir ainsi que Mme Alice Pelland, coordonnatrice du camp de jour;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de cinq animateurs/animatrices et de trois suppléantes qui viendront en aide lors des vacances et pauses des autres animatrices;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche des personnes suivantes à titre d'animateur/animatrice pour le camp de jour 2024 : Émilie Lamothe, Éliane Gélinas, Maxym Proulx, Marshal Milhomme et Thomas Roy pour une période de huit semaines, soit une semaine de formation et sept semaines d'animation, du 17 juin 2024 au 16 août 2024, ainsi que 2 semaines de service de garde supplémentaire: semaine du 24 au 28 juin 2024 et semaine du 19 au 23 août 2024. Le nombre d'heures de chaque animateur peut varier entre 25 et 40 heures par semaine, selon l'achalandage

QUE le conseil procède à l'embauche de Laurann Vandal, Marie-Lou Trépanier et Maude-Sophie Lapointe, à titre d'animatrices suppléantes, selon les besoins.

Adopté à l'unanimité.

#### **14- Embauche – Éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2024**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour est à combler pour l'été 2024 et que la municipalité applique le Règlement 370-18 – Politique d'embauche pour les emplois étudiants;

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en loisir recommande l'embauche de Mme Sandryne Deschenes à titre d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2024;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil approuve l'embauche de Mme Sandryne Deschenes à titre d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2024, selon les modalités prévues au contrat d'embauche en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

#### **15- Soumission, surface de Dek Hockey**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission de PERMAFIB pour le remplacement des tuiles de surface de Dek hockey endommagées, pour un montant de 4 000.00 \$, plus les frais et taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

#### **16- Adoption du budget pour le camp de jour, été 2024**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le budget du camp de jour tel que présenté par la technicienne en loisir.

La contribution de la municipalité est fixée à 29 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

### **17- Soumissions, terrains de soccer du parc Pierre-Arpin**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter la soumission de William Houde pour l'entretien et le traitement du sol des terrains de soccer situés au parc Pierre-Arpin, pour un montant maximal de 11 302.47\$ plus taxes.

D'accepter la soumission de Groupe Terralex inc. pour l'hydro-ensemencement des terrains de soccer, pour un montant de 3 500\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

### **18- Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté une politique et un plan d'action MADA le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de la nouvelle politique et du plan d'action ont fait l'objet de plusieurs rencontres du comité local MADA ainsi que d'une consultation publique réunissant plusieurs aînés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE conformément au plan d'action, le conseil recommande le dépôt d'un projet visant la bonification du projet de Salon des aînés, par l'aménagement d'une salle multifonctionnelle, adapté aux différents besoins des aînés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

ET résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière en annexe de la présente résolution, dans le cadre du Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA). Madame Stéphanie Dumont, directrice générale, est autorisée à déposer cette demande et à signer tout engagement relatif à cette demande au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

### **19- Campagne du Club des petits déjeuners – demande de don**

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

De contribuer à la campagne de financement 2024 du Club des petits déjeuners, en achetant un espace petite carte dans l'Affiche au profit du Club des petits déjeuners réalisée par le Centre de Ressources et Promotion du Québec, au montant de 250.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

### **20- Association des personnes handicapées Sorel-Tracy inc., Campagne de levée de fonds**

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel contribue à la 47<sup>e</sup> campagne de levée de fonds de l'Association des personnes handicapées Sorel-Tracy inc., pour un montant de 100\$.

Adopté à l'unanimité.

### **21- Tour CIBC Charles-Bruneau, autorisation de circuler**

Du 2 au 5 juillet 2024 aura lieu la 28<sup>e</sup> édition du Tour CIBC Charles-Bruneau. Cet événement contribue à procurer aux enfants atteints du cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique.

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil autorise les participants du Tour CIBC Charles-Bruneau ainsi que leur escorte à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel le 5 juillet 2024, selon le tracé et l'horaire approximatif présenté;

QUE les participants soient autorisés à s'arrêter au parc Armand-Péloquin ainsi qu'à utiliser les salles de bain du centre récréatif (347 montée Sainte-Victoire) lors de leur pause;

QUE l'organisation collabore avec le Ministère des Transports du Québec pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

## **22-Festival Country Le Ste-Vic, modification au contrat 2024**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le protocole d'entente conclu entre la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et le Festival Country Le Ste-Vic soit modifié ainsi :

L'article 3. Implication financière stipulant que :

L' « **ÉVÉNEMENT** » s'engage à payer un montant de 800\$ à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour l'utilisation du terrain du parc Armand-Péloquin et des commodités disponibles.

Sera modifié ainsi :

« **LA MUNICIPALITÉ** » prêtera gratuitement le terrain du parc Armand-Péloquin à l' « **ÉVÉNEMENT** » afin de réaliser un festival Country. L'« **ÉVÉNEMENT** » doit toutefois s'assurer de ne pas entraver la tenue du camp de jour municipal pour la période de prêt du terrain.

Adopté à l'unanimité.

## **23- Correspondance**

1- Fête nationale Saint-Aimé / Massueville 2024, demande de char allégorique

2- MRC de Pierre-De Saurel, transmission du règlement numéro 375-24 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services (et avis public)

## **24- Varia**

Aucun point n'est ajouté au varia.

## **25- Période de questions**

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

## **26- Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Puis la séance est levée.



## MERCI à Claudine et Gilles

Bonjour

Au moment où vous lisez ces lignes, Ste-Victoire a perdu deux citoyens qui ont su marquer notre communauté, non seulement par leur personnalité attachante, mais surtout, par une implication bien au-delà de nos attentes. Il s'agit bien de Gilles Dallaire et de Claudine Vallée, qui retournent vivre dans leur lieu d'origine, le Saguenay-Lac St-Jean.

Merci Claudine pour les trente-trois années de bénévolat au service de notre Fabrique, ton sourire chaleureux nous manquera, lors des visites au bureau de la Fabrique. Quelle perte ton départ aussi, pour les autres groupes auxquels tu as participé, (l'association des handicapés, l'âge d'or, l'association des aînés et j'en passe) et ce, sans oublier tous les nombreux amis.

Merci Gilles pour toutes ces heures à veiller à la conservation de cette église qui nous est chère, tout comme ces bedeaux et sacristains qui, avant toi, s'étaient dévoués à cette noble tâche (Frédéric Bourassa, Roland Cournoyer, Maurice Dessurault, Yvon Allard), pour ne citer que ceux que j'ai eu l'honneur de connaître.

Un merci particulier, à titre posthume, à Florence Jacob pour son implication de plus de trente ans au service de notre communauté, et ce, bénévolement.

Merci à tous nos bénévoles et généreux donateurs. Merci à France Désorcy, Christiane et Gilles Bourassa pour leur participation active à nos offices ainsi qu'à nos secrétaires bénévoles qui année après année se sont succédés pour le bien de la communauté.

Heureusement et ceci afin de protéger notre patrimoine, l'église sera cédée sous peu à la Municipalité ainsi, la Fabrique ne sera que la locataire d'une partie des lieux. Cette cession aura aussi l'avantage de nous permettre d'administrer ce bien patrimonial localement. Tout en conservant son cachet religieux.

Merci à notre population de supporter le conseil municipal dans cette démarche, vos suggestions seront grandement appréciées.

Bonne chance **Claudine et Gilles** et succès dans vos nouvelles entreprises, car on sait que, pour des personnes comme vous deux, le mot (retraite) n'est pas dans votre vocabulaire.

Je termine en félicitant Roland Mathieu et Marcel Parenteau pour leur nomination respective comme président et de vice-président de la Fabrique.

André Breton : pour le conseil de Fabrique



# CINÉ-FAMILLE !



**VENDREDI 17 MAI 2024, 19H30**  
**LIEU : ÉGLISE DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL**



Cantine  
au profit  
de la  
maison  
des jeunes  
le RE-PAIRS

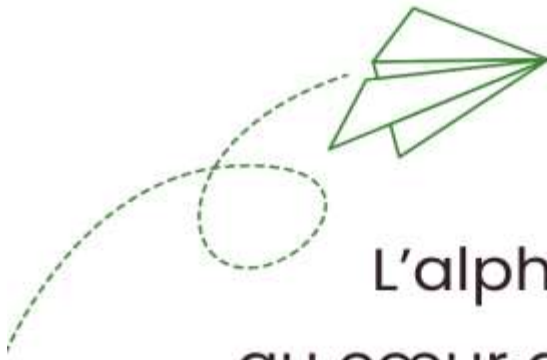
1 petit sac de  
Pop-Corn  
sera offert  
gratuitement  
à tous les  
participants



ÉTANT UN CINÉ-FAMILLE, LA MUNICIPALITÉ N'EST PAS RESPONSABLE  
DE VOS ENFANTS LORS DE LA SOIRÉE. LA PRÉSENCE D'UN PARENT  
ACCOMPAGNATEUR EST REQUISE ET GRANDEMENT APPRÉCIÉE.  
MERCİ DE VOTRE COMPRÉHENSION.







# L'alphabétisation populaire, au cœur de la relation famille-école

## Tu aimerais:

- Mieux comprendre comment fonctionne l'école?
- Savoir ce qui est attendu de toi?

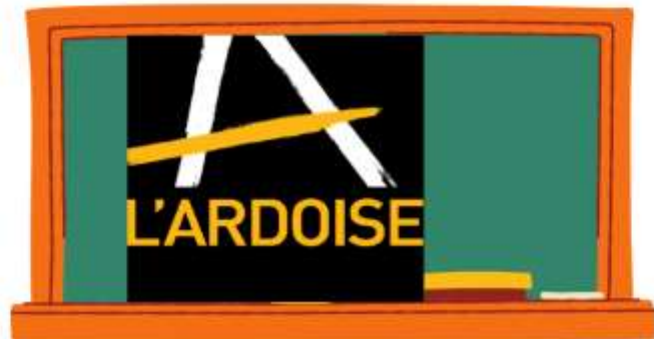
- Mieux communiquer avec le professeur de ton enfant?
- Améliorer ta relation avec le personnel de l'école?

- Réaliser l'importance que tu as pour ton enfant?
- Être encouragé dans tes bons coups?

- Être accompagné dans tes démarches avec l'école?
- Avoir des trucs pour aider ton enfant à réussir?

- Rencontrer d'autres parents qui vivent les mêmes défis que toi?

C'est toi  
qu'on recherche!



450 780-1016

Québec 

# CAMP DE JOUR

Le camp de jour se déroulera du  
**1er juillet au 16 août 2024**  
au Centre récréatif Lemay-Tellier  
Du **lundi au vendredi , entre 9 h à 16 h**

*Tous les jeunes doivent être âgés entre 5 et 12 ans à la dernière  
journée du camp de jour.*

*Les enfants nés en 2019 doivent avoir leur maternelle 4 ans complété  
(Places limitées)*

**Inscriptions en ligne Seulement  
15 avril au 17 Mai 2024**

**[www.saintevoireresorel.qc.ca](http://www.saintevoireresorel.qc.ca)**

**Priorité aux enfants inscrits lors de la période d'inscription du 15 avril au 17 mai 2024**



**Le camp de jour offre seulement 80 places durant l'été.  
Donc, si celles-ci ne sont pas toutes comblées en date du 17 mai 2024,  
les non-résidents pourront s'inscrire par la suite**

**Informations supplémentaires :**

**Bianka Provençal : (450) -782-3111 poste 228      courriel : [bprovencalsaintevoireresorel.qc.ca](mailto:bprovencalsaintevoireresorel.qc.ca)**



## Tarification camp de jour 2024

Inscription au camp de jour Tarifs (été complet)	
1 <sup>er</sup> enfant	200\$
2 <sup>e</sup> enfant	160\$
3 <sup>e</sup> enfant	100\$

Dates d'inscription à la semaine	
Semaine 1	1 <sup>er</sup> au 5 juillet 2024
Semaine 2	8 au 12 juillet 2024
Semaine 3	15 au 19 juillet 2024
Semaine 4	22 au 26 juillet 2024
Semaine 5	29 juillet au 2 août 2024
Semaine 6	5 au 9 août 2024
Semaine 7	12 au 16 août 2024

Inscription au camp de jour (à la semaine)	
1 <sup>er</sup> enfant	35\$
2 <sup>e</sup> enfant	28\$
3 <sup>e</sup> enfant	17.50\$

## Service de garde

De 7h15 à 9h00 et de 16h00 à 18h00

Inscription service de garde (été complet)	
1 <sup>er</sup> enfant	165\$
2 <sup>e</sup> enfant	132\$
3 <sup>e</sup> enfant	82.50\$

Inscription service de garde (à la semaine)	
Matin et soir	28\$

## Semaines supplémentaires

Semaine supplémentaire de 3 jours avant le début du camp de jour	
<u>26-27-28 juin 2024</u>	45\$
Semaine supplémentaire (semaine du 19 au 23 août 2024)	
Semaine complète	50\$
Par jour	15\$

## Sorties

Chandail pour les sorties 15\$ (obligatoire lors des sorties)			
Semaine 1	Mercredi 3 juillet	Activité Kermesse	15\$
Semaine 2	Jeudi 11 juillet	Ninja Factory	30\$
Semaine 3	Jeudi 18 juillet	B FLY	40\$
Semaine 4	Jeudi 25 juillet	Expo agricole de St-Hyacinthe	30\$
Semaine 5	Jeudi 1 <sup>er</sup> août	Cinéma et mini putt	32\$
Semaine 6	Mercredi 7 août	Aqua parc du domaine Rouville	32\$
Semaine 7	Jeudi 15 août	Party de fin d'été	Gratuit
Chandail du camp de jour pour les sorties		Nombre : _____	15\$ch.

- Prendre note qu'il n'y a pas de camp de jour sur place lors des sorties.

APPRENEZ À  
COMPOSER  
AVEC LA  
**MALADIE  
MENTALE  
D'UN PROCHE**

- Soyez informé
- Sachez comment réagir dans l'immédiat
- Apprenez à aider tout en respectant vos limites
- Améliorez votre relation avec votre proche

# SERVICES SPÉCIALISÉS

**DISPONIBLES  
GRATUITEMENT :**

- Interventions psychosociales (Rencontres avec une intervenante)
- Activités d'information
- Activités de formations
- Groupes d'entraide et de soutien
- Mesure de répit

## VOUS DÉSIREZ QUE L'ON COMMUNIQUE AVEC VOUS ?

Rendez-vous sur la page d'accueil de notre site internet [levaisseaudor.org](http://levaisseaudor.org) remplissez le formulaire de référence en ligne (sans obligation de votre part).

Une intervenante vous contactera pour vous offrir nos services.

**POUR PLUS  
D'INFORMATION OU POUR  
CONSULTER NOTRE CALENDRIER D'ACTIVITÉS**

[www.levaisseaudor.org](http://www.levaisseaudor.org)

[www.facebook.com/levaisseaudorsoreltracy/](http://www.facebook.com/levaisseaudorsoreltracy/)

En collaboration avec :

*Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Montérégie-Est*

Québec 

**CERTIFIÉ**  
Réseau  
Avant de  
Craquer

## Vous avez le "Don de nous aider"

Rendez-vous sur notre site, devenez membre ami et soutenez-nous par un don !





# Programme AIDE-ANIMATEUR au camp de jour

**13-14 ANS  
BÉNÉVOLES**

Nous sommes à la recherche d'aides-animateurs bénévoles. Pour soumettre ta candidature, tu dois être âgé entre 13 et 14 ans (dès le mois d'avril), aimer te retrouver en compagnie des enfants, être dynamique, responsable, prêt à relever de nouveaux défis et être disponible au moins deux (2) semaines, de façon consécutive ou non, entre le 26 juin et le 16 août 2024.

✓ Pour te récompenser de ton implication, les voyages de groupe te seront offerts selon ton nombre d'heures de bénévolat.

Tu as jusqu'au 30 avril 2024 pour soumettre ta candidature par courriel, avec ton curriculum vitae.

Seules les personnes retenues recevront un appel téléphonique.

Informations : Bianka Provencal 450-782-3111 poste 228  
Courriel : [bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca](mailto:bprovencal@saintevictoiredesorel.qc.ca)

# ACTIVITÉS PHYSIQUES EN PLEIN AIR GRATUITES ET SANS INSCRIPTION

À Sainte-Victoire-de-Sorel

## Cardio-musculation

Tous les **mardis** de 9h30 à 11h00

Mardis; 18-25 juin, 2-16-23-30 juillet, 12-19-26 août  
et 2 septembre 2024



Joignez-vous au groupe Facebook

Aînés actifs Sainte-Victoire pour toutes les informations

Point de rencontre pour les cours,  
devant l'église de Sainte-Victoire  
(519 Montée Sainte-Victoire)

Ouvert à tous les groupes d'âge  
et à tous les niveaux de forme physique  
Beau temps, mauvais temps, l'activité a lieu

L'enseignante sera Céline Gariépy  
Bienvenue à tous !!!



fadoq


Club FADOQ  
Ste-Victoire-de-Sorel  
Richelieu-Yamaska

## LOCATION D'ÉQUIPEMENTS LOURDS


Transport d'équipements · Vente d'opérations

### Nos équipements

Excavatrice · Remorque · Chargeuse

 Guillaume Monast

 514 923-2340

 [www.equipements4m.com](http://www.equipements4m.com)

 [info@equipements4m.com](mailto:info@equipements4m.com)







# AIRE OUVERTE

ARRIVE DANS TA COMMUNAUTÉ

- + Endroit pour les jeunes de 12 à 25 ans
- + Services pour la santé et le bien-être
- + Professionnels sur place pour aider à trouver des solutions
- + Gratuit et confidentiel



**Communique avec nous!**

aireouverte.rlspds.cisssme16@ssss.gouv.qc.ca

438 354-9647

Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de la Montérégie-Est  
Québec



## **Base de Plein Air Ville la Joie Inc.**

150, Rang Rhimbault, Ste-Victoire de Sorel, Québec J0G 1T0

La Base de Plein Air Ville la Joie tiendra son **assemblée générale** annuelle jeudi le 23 mai 2024 à 19 :00h à la Base de Plein Air au 150 rang Rhimbault.  
**Bienvenue à tous!**



# MAÇONNERIE Desrosiers Inc.

- Brique
- Bloc
- Pierre

Rég. : 2646-1939-45

Résidentiel - Commercial - Industriel - Institutionnel

Tél.: (450) 742-6842

Fax sur demande

www.maconneriedesrosiers.com  
maconneriedesrosiers@videotron.ca




## LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin  
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

[louis.plamondon@parl.gc.ca](mailto:louis.plamondon@parl.gc.ca)



www.louisplamondon.com  LouisPlamondonBQ

## Bibliothèque Ste-Victoire

### Horaire de la bibliothèque

Les mercredis de 13h à 14h30 et de 19h à 20h.

Les dimanches de 10h à 11h30.



Lorsque la température ne sera pas clémente les jours de bibliothèque, veuillez appeler avant de vous déplacer.

Nicole Martel, responsable

### Heures d'ouverture

Mercredi: 13h-14h

Mercredi: 19h-20h

Dimanche : 10h-11h30

Téléphone: (450) 782-3111 \*230

[www.mabibliotheque.ca](http://www.mabibliotheque.ca)

# Gaby Trépanier Excavation

[gabytrepanierexcavation.com](http://gabytrepanierexcavation.com)

Commercial, institutionnel et résidentiel

- Excavation et terrassement
- Installation septique
- Transport et vente de sable, pierre et terre

**Steve Trépanier**

Cell : **450 780-3599**

[gabytrepanierexcavation@gmail.com](mailto:gabytrepanierexcavation@gmail.com)

**BIONEST**  
Assainissement des eaux usées

Transport Gaby Trépanier Inc.

223 Rang Nord, Sainte-Victoire-de-Sorel Québec J0G 1T0

RBC : 5581-8839-01

**grizone** | **Agiska**  
Coopérative

**Plus forts ensemble pour cultiver demain**

**BMR Express Saint-Denis-sur-Richelieu**

400 QC-137

Saint-Denis-sur-Richelieu (Qc)

J0H 1K0

450-787-3023

## DELISLE-DELISLE, AVOCAT

3205-323-B, boul. Clairevue,  
Saint-Bruno-de-Montarville, Qc

J3V 0B2

[conrad@delisleetdelisle.com](mailto:conrad@delisleetdelisle.com)

## PLOMBERIE 4000 INC

Jacques Bouchard 450-743-2579

17 rue Chambly Ste-Victoire de Sorel, QC, J0G 1T0

Courriel : [plomberie4000@videotron.ca](mailto:plomberie4000@videotron.ca)

Résidentiel, commercial et industriel



Serge Lavoie  
Directeur général

450 782-2145

150, rang Rhimbault, Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0  
F. 450 782-2150 • [www.villelajoie.com](http://www.villelajoie.com) • [info@villelajoie.com](mailto:info@villelajoie.com)

# U2R

## Usinage Deux Rives Inc.



Mariette & Francois  
Arpin

269, rang Rhimbeault  
Sainte-Victoire-de-Sorel

Tél: 450 782-3220



**L'ARTERRE**  
Accompagner - Jumeler

Faciliter l'accès au monde agricole

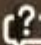
[arterre.ca](http://arterre.ca)



# Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,  
c'est simple  
et rapide

Planifiez une rencontre avec  
une conseillère ou un conseiller,  
à distance ou en personne,  
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.

 **Desjardins**



## Asphalte Expert

Jonathan Péloquin

T: 450 880.0374

asphalteexpert@outlook.com

595, Rang Rhimbault,  
Ste-Victoire-de-Sorel Qc J0G 1T0

- Stationnements résidentiels, industriels et commerciaux
- Excavation avec pelle mécanique et tracteur
- Sciage
- Pièce d'asphalte
- Asphalte recyclé
- Transport (Gravier et plus encore)
- Fissures
- Traçage de lignes

RBQ: 5602-2478-01



453, rue Lindsay  
Local 102, Drummondville QC J2B 1G9  
Téléphone : 819 477-9515  
Télécopieur : 819 477-8471  
www.cevimecbtf.com

Partenaire des villes et municipalités du Québec depuis plus de 50 ans  
DOLBEAU-MISTASSINI - DRUMMONDVILLE - ROBERVAL - SAGUENAY



**PHILÉMON COURCHESNE  
INDUSTRIES INC.**



**DÉCOUPE LASER**

Ventilation - Métal en feuille - Pliage CNC  
Roulage - Assemblage - Soudage

3205, rue Iberville, Sorel-Tracy (Qc) J3R 5K1  
Téléphone : (450) 743-0057 Fax : (450) 743-6438  
info@philemoncourchesne.com



# Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

Le Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu est un organisme à but non lucratif favorisant l'inclusion et l'intégration sociale de personnes présentant un trouble du développement intellectuel, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme, principalement par le jumelage avec un citoyen bénévole. L'organisme offre également des activités régulières pour soutenir ses membres en attente d'être parrainés.

Vous souhaitez partager vos intérêts et passions, prendre le temps de vivre, que ce soit en allant prendre un café, visiter un musée, voir un film, pratiquer un sport ou un art que vous aimez, pourquoi pas le faire avec un ami? Nous pouvons vous jumeler avec une personne ayant des intérêts semblables aux vôtres ou une personne désirant faire de nouvelles découvertes. Vous pouvez également vous joindre à nos activités régulières.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous en téléphonant au (450) 464-5325 ou par courriel à [info@pcvr.ca](mailto:info@pcvr.ca)

Site web : [www.pcvr.ca](http://www.pcvr.ca)

-30-

Isabelle Goulet

Conseillère

Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

(450) 464-5325



**PARRAINAGE  
CIVIQUE  
DE LA VALLÉE-  
DU-RICHELIEU**



## Les émotions d'un proche aidant

On ne peut pas prétendre que les proches aidants vivent tous les mêmes émotions. Les proches aidants demeurent des humains et ce qui touche l'humain est variable d'un individu à l'autre. Cependant, ce qu'on constate souvent chez les proches aidants c'est la vitesse de variation d'une émotion à une autre. Certains diront même qu'ils vivent deux émotions contradictoires en même temps. Prenons l'image de plusieurs boules de pâte à modeler de différentes couleurs. Chaque couleur représentant une émotion vécue par le proche aidant.



Ensuite, mélangeons et pétrissons le tout pendant quelques minutes. Par la suite, serions-nous à même de séparer chacune des couleurs? Impossible me direz-vous. C'est la même chose avec les émotions de certains proches aidants. Les émotions se mélangent, elles passent de la peine, à la colère, à la fatigue, à l'inquiétude, à la peur, à la culpabilité, à la joie, à l'impuissance, à l'impatience, au découragement...

À l'Association, les suivis de groupe et individuels visent à outiller les proches aidants et à les soutenir dans tout ce qu'ils vivent sur le plan émotif, en lien avec leur rôle d'aidant.

L'Association des Aidants Naturels du Bas-Richelieu est un organisme communautaire dédié aux proches aidants depuis 1999; elle se spécialise auprès des aidants naturels de personnes âgées. Si vous vous reconnaissez comme proche aidant, contactez-nous, nous sommes là pour vous accompagner, vous soutenir, vous informer et vous offrir la possibilité de mieux vivre votre rôle auprès de votre proche. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'information ou devenir membre : 450 730-0880. Nos services sont gratuits.

## LA PAPERASSE VOUS INTIMIDE ?



Une personne vous aide individuellement. On respecte votre rythme. On prend le temps de comprendre comment on peut vous aider.

50 rue du Roi - suite 110



**Remplir un formulaire**



**Lire ou écrire une lettre**



**Comprendre une facture**



**Faire une démarche sur internet**



**PRENEZ  
RENDEZ-VOUS  
450-780-1016**

**...ou pour tout autre besoin !**

**GRATUIT  
ET  
CONFIDENTIEL**





# CONSEIL JEUNESSE INTERCULTUREL



**Exprime-toi,  
Participe et contribue,  
Mobilise ton entourage,  
Fais bouger les choses!**

**Communique avec  
nous maintenant!**

**Junior**

**579 369-1304**

**Guillaume**

**450 743-1441**

**[cjipds@gmail.com](mailto:cjipds@gmail.com)**

Pour les jeunes de 14-25 ans issus  
de l'immigration ou natifs de la  
MRC de Pierre-De Saurel.

Avec la participation financière de :

**Québec** 

**L'Orienthèque**  
CENTRE D'ORIENTATION  
ET SERVICES D'INTÉGRATION  
DE LA MAIN-D'ŒUVRE



CARREFOUR  
JEUNESSE EMPLOI  
PIERRE-DE SAUREL







## À quoi ça sert ?

Permet de récupérer des aliments imparfaits, des surplus de vos récoltes qui autrement seraient perdus.

## Comment ça marche ?

Des cueilleurs de Récoltes Oubliées cueillent dans vos champs ou dans votre jardin, les surplus de votre choix. Le résultat des cueillettes est ensuite divisé de la façon suivante :

**1/3** au propriétaire du champ/jardin (vous)

**1/3** aux cueilleurs

**1/3** à des organismes qui font du dépannage alimentaire ou dans les Frigos Touski

**Pour plus d'informations :**

**[lesrecoltesoubliees@gmail.com](mailto:lesrecoltesoubliees@gmail.com)**

**450-742-2139**



**Récoltes oubliées**

# AVIS IMPORTANT CONTRÔLEUR ANIMALIER POUR NOTRE MUNICIPALITÉ



## Coordonnées

1605 rue Janelle,  
Drummondville, QC, J2C 5S5

**819 472-5700**

## **Sans frais**

**1-855- 472-5700**



## HEURES D'OUVERTURE

### LUNDI AU VENDREDI

10h00 – 12h00

13h00 – 17h00

### SAMEDI ET DIMANCHE

Fermé





## **PEINTURE / HUILE USAGÉE**

Dorénavant, **il n'y aura plus de dépôt** pour la peinture et les huiles usagées au bureau municipal. Vous devrez disposer de vos contenants usagés dans un endroit approprié tel que l'Écocentre Pierre-de-Saurel situé au 3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy, 450 908-0784.

## **PROBLÈMES D'ÉGOUT OU D'AQUEDUC?**

N'hésitez pas à contacter l'inspecteur municipal avant d'entreprendre des travaux qui pourraient compromettre le réseau municipal. Votre inspecteur est la personne responsable pour ces infrastructures, et pourra vous informer en premier lieu des démarches nécessaires en cas de problème.

## **PERMIS DE BRÛLAGE**

Avant de brûler des branches, vous devez vérifier les risques d'incendie en vigueur en consultant le site internet de la SOPFEU. [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)

Par la suite, vous devez faire la demande d'un permis à l'inspecteur municipal. Vous pouvez le faire en le contactant au 450-782-3111 poste 231.

## **LOCATION PATINOIRE DE DEK HOCKEY**

	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>
<b>TARIFS LOCATION/ HORAIRE</b>	35 \$ / HEURE	50 \$ / HEURE
<b>TARIFS DE LOCATION/ JOURNÉE</b>	175 \$ / JOURNÉE	250 \$ / JOURNÉE

.....  
**Tout  
pour vous,  
près de  
chez vous!**  
.....

ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



Grande variété  
de **bières importées**  
et **québécoises** à  
des prix compétitifs!



.....  
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E  
*Arpin & Fils*  
- LES MARCHÉS -  
**Tradition**

Julie Arpin et Stéphane Lanteigne, propriétaires

**Heures d'ouverture :**

En semaine : de 7 h à 21 h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes  
Saint-Ours 450 785-2308

**Harnois**  
Groupe pétrolier

**SAQ**

## Services d'hébergement pour personnes retraitées incluant hébergement à long terme, convalescence et répit-dépannage



- • Environnement sécuritaire
- • Surveillance 24 heures
- • Suivi de la prise de médicaments
- • Soins de préposés
- • Accès pour mobilité réduite



DEPUIS 1978  
**MINÉRAUX  
MART INC.**

# VOUS PENSEZ EFFECTUER DES TRAVAUX ...

## INFORMEZ-VOUS!

Il est de votre responsabilité de prendre contact avec l'inspecteur en bâtiment pour connaître la réglementation municipale en vigueur **avant** de faire préparer vos plans de construction. De cette manière, vous évitez d'éventuels frais dus à des corrections.

*Informez-vous à M. Xavier Rajotte, inspecteur en bâtiment au 450-782-3111 poste 223, le lundi et mercredi pendant les heures d'ouverture du bureau, et le jeudi matin.*



### *Fabrique de Sainte-Victoire*

*519, rang Sud: 450-782-2127*

*Heures d'ouverture du secrétariat*

*Lundi et Mercredi de 13 h à 15 h 30*

### *Horaire des messes*

<i>Dimanche</i>	<i>12 mai</i>	<i>10h30</i>
<i>Dimanche</i>	<i>26 mai</i>	<i>10h30</i>
<i>Dimanche</i>	<i>9 juin</i>	<i>10h30</i>
<i>Dimanche</i>	<i>23 juin</i>	<i>10h30</i>



**EN CAS D'URGENCE : 9-1-1**

**INFO SANTÉ: 8-1-1**

**INFO ROUTE: 5-1-1**

**MUNICIPALITÉ: 450-782-3111**

Ambulance:	9-1-1
CLSC:	450-746-4545
Centre antipoison:	1-800-463-5060
Hôpital:	450-746-6000
Incendie (info):	450-780-5600 #5200
Sûreté du Québec:	450-743-7947

Bi bli othèque: 450-782-3111 #230

Braconnage (S. O. S. ): 1-800-463-2191

Bureau de poste: 450-782-3059

Centre récréati f: 450-782-2406

Chal et Jean-Mori n: 450-855-8921

Chal et Pi erre-Arpi n: 450-782-3307

SPAD (contrôle ani mal i er): 1-855- 472-5700

Croi x Rouge Canadi enne: 1-877-362-2433

Écol e Ste-Vi ctoi re: 450-746-3511

Fabri que (Égl i se): 450-782-2127